



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU RÉGLEMENT (UE) 2015/830

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit:	MORTIER TECHNIQUE MT2-G
Utilisation de la substance/mélange:	Mortier de ciment hautement déformable, très léger et très adhésif (Classe C2).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	<i>Utilisations identifiées pertinentes:</i> <ul style="list-style-type: none">- Adhésif cimentaire pour système de réhabilitation Accent Quartz.- Mortier-colle déformable allégé monocomposant haute performance. <i>Utilisations déconseillées:</i> <p>Autres utilisations que celles recommandées.</p>
---	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / distributeur:	SISTEMAS ESPECÍFICOS DE MORTEROS, S.L. Calle Sandro Pertini, 2A (Cañada del Fraile) 28695 Navas del Rey (Madrid)
Numéro de téléphone:	+34 918 164 427
Email du contact:	info@semmorteros.com
Web:	www.semmorteros.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence:	+34 918 164 427 (Disponible uniquement pendant les heures de bureau)
Numéro d'urgence:	numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 Le numéro ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CONFORME AU RÉGLEMENT (UE) 2015/830

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Selon le règlement (CE) N° 1272/2008:

- Eye Damage 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1.
- Skin Irritation 2: Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2.
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie 1.
- Stot Se 3: Peut irriter les voies respiratoires, catégorie 3.

2.2. Eléments de l'étiquette

(Selon le règlement (CE) N° 1272/2008)

Pictogrammes de danger (CLP):



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement (CLP):

DANGER

Phrases H:

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases P:

- P261 Éviter de respirer les poussières.
- P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
- P305+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P501 Éliminer le contenu dans le conteneur approprié.

Contient:

Ciment Portland, agrégats de quartz, produits chimiques.

2.3. Autres dangers

Dans des conditions normales d'utilisation et sous sa forme originale, le produit n'a aucun autre effet négatif sur la santé et l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CONFORME AU RÉGLEMENT (UE) 2015/830

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Les substances qui représentent un danger pour la santé ou l'environnement qui, conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008, se voient attribuer une limite d'exposition sur le lieu de travail dans la communauté sont classées PBT / vPvB ou incluses dans le Liste des candidats:

Identificateur de produit	Nom	%	* Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	
			Classification	Limites de concentration spécifiques
N.CAS: 65997-15-1 N.CE: 266-043-4	[1] Ciment Portland, produits chimiques	20-50 %	Eye Dam. 1 H318 - Skin Irrit.2 H315 - Skin Sens 1 H317 - STOT SE 3 H335	-
N.CAS: 65997-17-3 N.CE: 266-046-0	[1] produits chimiques	2.5 - 10 %	-	-

(*) Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

[1] Substance à laquelle s'applique une limite d'exposition sur le lieu de travail dans la Communauté (voir section 8.1)

4. PREMIERS SECOURS

PRÉPARATION IRRITANTE. Son contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes irritants, tels que rougeurs, cloques ou dermatite. Certains symptômes peuvent ne pas être immédiats. Des réactions allergiques cutanées peuvent survenir.

4.1 Description des premiers secours

En cas de doute ou lorsque les symptômes d'inconfort persistent, consultez un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à des personnes inconscientes.

Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'**extérieur** et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'**eau** pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau

Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'**irritation** ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Produit corrosif: le contact avec les yeux ou la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peut provoquer des dommages internes; En cas de survenue, une assistance médicale immédiate est requise.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou lorsque les symptômes d'inconfort persistent, consultez un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à des personnes inconscientes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU RÉGLEMENT (UE) 2015/830

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

5.1 Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers.

Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En raison de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut être nocive pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Refroidissez les réservoirs, citernes ou conteneurs près de la source de chaleur ou d'incendie avec de l'eau. Tenez compte de la direction du vent. Empêcher les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts, les caniveaux ou les cours d'eau.

Protection en cas d'incendie

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la contamination des égouts, des eaux de surface ou souterraines, ainsi que du sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

La zone contaminée doit être nettoyée immédiatement avec un décontaminant approprié. Ajouter le décontaminant aux restes et le laisser pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'il n'y ait pas de réaction, dans un récipient non ouvert.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

Pour l'élimination des déchets, suivez les recommandations de la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour la protection personnelle, voir la rubrique 8.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Éviter les envolées de poussières. En cas d'envolées de poussières, porter un masque anti-poussières adapté.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la législation locale. Observez les indications de l'étiquette. Conserver les récipients entre 5 et 35 ° C, dans un endroit sûr et bien ventilé, loin des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou alcalines. Ne pas fumer. Une fois les conteneurs ouverts, ils doivent être refermés avec soin et placés verticalement pour éviter les déversements.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CONFORME AU RÉGLEMENT (UE) 2015/830

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Le produit ne contient pas de substances avec des valeurs limites biologiques.

Nom	N. CAS	Pays		Valeur limite	ppm	mg/m ³
[1] Clinker de ciment Portland	65997-15-1	France	Travailleurs	Aiguë - effets systémiques, inhalation	-	3 mg/m ³
					-	-
[1] Quartz	14808-60-7	France	Travailleurs		-	0,1 mg/m ³
					-	-
[1] produits chimiques	65997-17-3	Espagne		Huit heures	1 fibre/cm ³	1 fibre/cm ³
				Court terme	-	-

[1] Selon la liste des Valeurs Limites Environnementales d'Exposition Professionnelle adoptés par l'Institut National de Sécurité et d'Hygiène du Travail (INSHT) pour l'année 2016.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CONFORME AU RÉGLEMENT (UE) 2015/830

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle:

Dégagement de poussières: masque antipoussière. Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité (conforme à la norme EN 166).

Concentration	100 %
Applications	Mortier de ciment hautement déformable, très léger et très adhésif (Classe C2).
Protection des voies respiratoires:	
Appareil	Masque auto-filtrant pour particules
Type de filtre	Type P2, Type P3
Condition	En cas de ventilation insuffisante : Si conc. dans l'air > limite d'exposition
Norme	EN 149
Protection des mains:	
Gants de protection. Les indications d'épaisseur et de temps de percée ne s'appliquent pas aux matières solides/poussières non dissoutes. Pour le produit gâché, porter des gants de travail constitués de matériaux résistants (par exemple néoprène, nitrile). Aux premiers signes d'usure ils devraient être remplacés. Le choix du type de gants et la durée de leur utilisation devront être décidé par l'employeur sur la base du travail qui prévoit l' utilisation du produit et en tenant compte des indications des fabricants et de la législation en vigueur sur les équipements de protection individuels	
Type	Gants réutilisables
Matériau	Porter des gants de protection type néoprène ou nitrile imperméables doublés intérieurement de coton ou jersey (conforme à la norme EN 374).
Norme	EN ISO 374, EN 420
Protection oculaire:	
Lunettes bien ajustables	
Type	Lunettes de sécurité
Utilisation	Poussières fines
Caractéristiques	avec protections latérales
Norme	EN 166, EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420
Protection de la peau et du corps:	
Porter un vêtement de protection approprié	
Type	Porter des vêtements de protection à manches longues
Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:	
	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU RÉGLEMENT (UE) 2015/830

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Solide
Apparence:	Poudre
Couleur:	Non applicable
Odeur:	Caractéristique du ciment.
pH solution:	≈ 12 produit gâché avec de l'eau
Point de fusion:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Non applicable
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Pour sa mise en oeuvre, le produit est gâché à l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow):	Aucune donnée disponible
Viscosité:	Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C:	Non applicable

9.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement alcalines ou acides, afin d'éviter les réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU RÉGLEMENT (UE) 2015/830

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

PRÉPARATION IRRITANTE. Son contact répété ou prolongé avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes irritants, tels que rougeurs, cloques ou dermatite. Certains symptômes peuvent ne pas être immédiats. Des réactions allergiques cutanées peuvent survenir.

PRÉPARATION IRRITANTE. L'inhalation de particules en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Il peut également provoquer de graves difficultés respiratoires, une altération du système nerveux central et, dans des cas extrêmes, une perte de conscience.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée disponible sur le produit testé.

Un contact répété ou prolongé avec le produit peut entraîner l'élimination de l'huile de la peau, entraînant une dermatite de contact non allergique et l'absorption du produit à travers la peau.

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le mortier peut irriter la peau humide par hydratation partielle entraînant un pH élevé. Un contact prolongé avec du mortier gâché peut provoquer une brûlure de la peau. L'exposition prolongée sans protection adaptée (gants) peut provoquer une dermatite d'irritation. D'autres lésions peuvent être rencontrées en cas de contact prolongé sans protection. Elles apparaissent généralement aux doigts: dermites fissuraires, ulcérations, hyperkératoses.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion

En cas d'ingestion importante, le mortier est irritant pour le tube digestif et peut provoquer des brûlures à la bouche, à l'œsophage et à l'estomac.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Cancérogénicité

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Aucune information n'est disponible concernant l'écotoxicité des substances présentes. Un déversement accidentel dans l'eau peut provoquer une légère augmentation du pH. Le produit durci est un matériau stable qui fixe ses composants et le rend insoluble.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU RÉGLEMENT (UE) 2015/830

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il n'est pas permis d'être déversé dans les égouts ou les cours d'eau. Les déchets et emballages vides doivent être manipulés et éliminés conformément à la législation en vigueur. Suivre les recommandations de la directive 2008/98 / CE concernant la gestion des déchets.

Recommandation:

Le produit durcit après avoir ajouté de l'eau pour pouvoir ensuite être retiré sous forme de décombres.

14. : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Ce n'est pas dangereux dans les transports.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: Non applicable.

IMDG: Non applicable.

ICAO: Non applicable.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: Non applicable.

IMDG: Non applicable.

IATA: Non applicable.

ADN: Non applicable.

RID: Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Ce n'est pas dangereux dans les transports.

14.5 Dangers pour l'environnement

Ce n'est pas dangereux dans les transports.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ce n'est pas dangereux dans les transports.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Ce n'est pas dangereux dans les transports.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le produit n'est pas concerné par le règlement (CE) n°1005 / 2009 du Parlement européen et du Conseil sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit n'est pas concerné par la directive 2012/18 / UE.

Le produit n'est pas concerné par le règlement (UE) n ° 528/2012 concernant la commercialisation et l'utilisation des biocides.

Le produit n'est pas concerné par la procédure établie dans le règlement (UE) n ° 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du produit n'a été effectuée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORME AU RÉGLEMENT (UE) 2015/830

16. Autres informations

Texte intégral des phrases H qui apparaissent dans la section 3:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Codes de classification:

Eye Damage 1:	Provoque des lésions oculaires graves.
Skin Irritation 2:	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Stot Se 3:	Peut irriter les voies respiratoires.

Abréviations et acronymes utilisés

Liste des abréviations et acronymes pouvant être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

CAS:	Chemical Abstract Service (Division of the American Chemical Society)
CEN:	Comité Européen de Normalisation.
EPI:	Équipement de Protection Individuel.
REACH:	Règlement sur l'enregistrement, l'autorisation et la restriction des substances chimiques.
ADR:	Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route.
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
ICAO:	International Civil Aviation Organization.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et les lois européennes en vigueur, car les conditions de travail des utilisateurs échappent à nos connaissances et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles spécifiées, sans avoir préalablement reçu une instruction écrite sur sa manipulation. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures appropriées afin de se conformer aux exigences établies dans la législation.

Les informations contenues dans ce document sont uniquement destinées à guider les exigences de sécurité du produit et ne doivent pas être interprétées comme une garantie de ses propriétés.